



CONSEIL D'ÉTAT

section de législation

avis 77.681/2
du 21 mai 2025

sur

un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant
l'arrêté [du Gouvernement wallon] du 22 septembre 2016
portant exécution du décret du 28 avril 2016 relatif au Prêt
Coup de Pouce'

Le 25 avril 2025, le Conseil d'État, section de législation, a été invité par le Vice-Président et Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et la Formation de la Région wallonne, à communiquer un avis dans un délai de trente jours sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant l'arrêté du 22 septembre 2016 portant exécution du décret du 28 avril 2016 relatif au Prêt Coup de Pouce'.

Le projet a été examiné par la deuxième chambre le 21 mai 2025. La chambre était composée de Patrick RONVAUX, président de chambre, Christine HOREVOETS et Pierre-Olivier DE BROUX, conseillers d'État, Sébastien VAN DROOGHENBROECK, assesseur, et Béatrice DRAPIER FACCO, greffier.

Le rapport a été présenté par Anne VAGMAN, premier auditeur chef de section.

L'avis, dont le texte suit, a été donné le 21 mai 2025.

*

Comme la demande d'avis est introduite sur la base de l'article 84, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2°, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973, la section de législation limite essentiellement son examen à la compétence de l'auteur de l'acte, au fondement juridique ainsi qu'à l'accomplissement des formalités prescrites, conformément à l'article 84, § 3, des lois coordonnées.

EXAMEN DU PROJET

PRÉAMBULE

À l'alinéa 5, la date de l'accord du Ministre du Budget, étant le 24 avril 2025, sera complétée.

DISPOSITIF

Article 1^{er}

L'article 1^{er} sera rédigé comme suit :

« Article 1^{er}. Dans l'article 2, § 3, alinéa 2, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 septembre 2016 portant exécution du décret du 28 avril 2016 relatif au prêt Coup de Pouce, remplacé par l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 février 2021 et modifié par l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 juin 2023, les mots 'au 31 décembre 2024' sont remplacés par les mots 'au 31 mai 2026' ».

LE GREFFIER

LE PRÉSIDENT

Béatrice DRAPIER FACCO

Patrick RONVAUX